

- b) le Comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, qui comprend 24 membres;
- c) le Comité des corporations de la Couronne, qui comprend 24 membres;
- d) le Comité des affaires extérieures, qui comprend 24 membres;
- e) le Comité des finances, du commerce et des questions économiques, qui comprend 24 membres;
- f) le Comité des pêcheries, qui comprend 24 membres;
- g) le Comité de la santé et du bien-être social, qui comprend 24 membres;
- h) le Comité de l'habitation, de l'aménagement urbain et des travaux publics, qui comprend 24 membres;
- i) le Comité des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, qui comprend 24 membres;

- b) les chemins de fer, les canaux et les lignes télégraphiques (nombre des membres: 60; quorum: 20);
- c) les bills privés en général (nombre des membres: 50; quorum: 15);
- d) la banque et le commerce: (nombre des membres: 50; quorum: 15);
- e) les comptes publics (nombre des membres: 50; quorum: 15);
- f) l'agriculture et la colonisation (nombre des membres: 60; quorum: 20);
- g) le Règlement de la Chambre (nombre des membres: 20; quorum: 8);
- h) la marine et les pêcheries (nombre des membres: 35; quorum: 10);
- i) les mines, les forêts et les cours d'eau (nombre des membres: 35; quorum: 10);